



**APPORTEZ VOTRE ÉQUIPEMENT PERSONNEL DE COMMUNICATION ET
POLITIQUE D'UTILISATION ACCEPTABLE**

TABLE DES MATIÈRES

Vision	2
Mission	2
Valeurs	2
Engagement des élèves envers la politique	3
Apportez votre appareil personnel de communications (AVEC)	4
Sommaire	4
Quels élèves sont autorisés à participer à AVEC ?.....	4
Les élèves sont-ils tenus d'apporter leur propre appareil mobile à l'école ?...	5
Quels appareils mobiles les élèves sont-ils autorisés à apporter à l'école ? ...	5
Les élèves sont-ils autorisés à charger leurs appareils mobiles personnels à l'école ?	5
Les élèves peuvent-ils imprimer sur des imprimantes scolaires à partir de leurs appareils mobiles personnels ?	5
Les élèves sont-ils autorisés à utiliser leurs appareils mobiles personnels à tout moment ?	5
Instructions pour les élèves et les parents	6
Politique de ERV sur les appareils électroniques	7
Élèves du Secondaire	7
Élèves du Primaire	7

Vision

Transmettre un héritage dans le domaine de l'éducation qui valorise les qualités d'ouverture d'esprit, de tolérance et du respect de l'autre, offrant ainsi un modèle de pratiques exemplaires pour l'avenir de tous les élèves vivant au Gabon, quel que soit leur pays d'origine.

Mission

Devenir l'école la plus dynamique d'Afrique, mettant l'accent sur la pérennité et l'innovation, afin de jouer un rôle important dans l'éducation au Gabon et dans toute l'Afrique.

Valeurs

EXCELLENCE

Dans tous les aspects de la vie : dans les relations humaines, dans les aptitudes personnelles et les attentes.

RESPECT

Le respect envers nous-mêmes, envers les autres et notre environnement.

VERTUS

Nous valorisons la vérité et l'honnêteté, la tolérance, l'intégrité et la responsabilité.

I. Engagement des élèves envers la politique

Je comprends que ERV fournit des ressources électroniques, y compris un accès Internet et un espace de stockage pour le travail des élèves, en tant que partie intégrante du programme d'études. Le comportement et la langue dans l'utilisation de ces ressources doivent être conformes aux normes de la classe. J'accepte les responsabilités et restrictions suivantes :

- J'utiliserai les ressources électroniques, y compris l'espace de stockage, uniquement à des fins éducatives liées au travail à ERV, et non à des fins personnelles, commerciales ou illégales.
- J'utiliserai l'internet uniquement avec la permission du membre du personnel responsable. Je ne peux pas accéder à l'internet via un compte Wi-Fi personnel ou par un tout autre moyen que la connexion sans fil sécurisée fournie par le système scolaire ;
- Je n'utiliserai pas de jeux ou d'autres ressources électroniques ayant un contenu répréhensible ou qui m'engageront dans une activité simulée inappropriée ;
- Je ne donnerai mon mot de passe à aucun autre utilisateur, ni ne tenterai d'apprendre ou d'utiliser le mot de passe de quelqu'un d'autre, et je ne communiquerai pas mon adresse ou mon numéro de téléphone ni aucune information personnelle ou confidentielle sur moi-même ou sur autrui ;
- Je ne téléchargerai pas, ne relierai pas et n'incorporerai pas une image de moi-même ou d'autres personnes sur des sites publics non sécurisés sans la permission de mon enseignant et un feuillet d'autorisation parentale signé ;
- Je ne ferai aucune déclaration ni n'utiliserai l'image d'une autre personne par le biais d'affichages sur le site Web, de courriers électroniques, de messages instantanés, etc., qui harcèleraient, intimideraient, menaceraient, insulteraient, diffameraient ou ridiculifieraient des élèves, des enseignants, des administrateurs ou d'autres membres du personnel de la communauté scolaire ; je ne ferai pas de déclarations qui seront attribuées à tort à d'autres personnes et je n'utiliserai pas un langage obscène ;
- Je ne tenterai pas d'accéder à du matériel qui attaque les groupes ethniques, religieux ou raciaux, ou un matériel à caractère pornographique ou explicitement sexuel. Je ne tenterai pas non plus d'en télécharger ou d'en transmettre ;

ERV - Politique d'Utilisation Acceptable de la Technologie et des Communications par les Élèves

Date : Février 2019

Auteur : A. Hill

Prochaine révision : Février 2022

- Je ne violerai pas les lois sur le droit d'auteur, n'endommagerai ou ne modifierai pas le matériel ou les logiciels, ne vandaliserai pas et ne détruirai pas des données, n'interfererai pas, ne modifierai ou ne détruirai pas les fichiers d'un autre utilisateur, n'introduirai ni n'utiliserai des «virus» ; je ne tenterai pas d'accéder à des informations ou réseaux restreints, ni de bloquer, d'intercepter ou d'interférer avec les courriels ou les communications électroniques des enseignants et des administrateurs aux parents ou à d'autres personnes ;
- Je signalerai tout problème au membre du personnel approprié ;
- Je comprends que mon utilisation des ordinateurs du système scolaire n'est pas privée, et que ERV se réserve le droit de surveiller cette utilisation pour assurer le respect des présentes directives ; les violer peut entraîner la révocation de l'accès à l'ordinateur et/ou d'autres mesures disciplinaires ;
- Je comprends que le comportement prohibé décrit ci-dessus est également prohibé hors du campus, lors de l'utilisation de sites ou d'équipements de l'école/du district. Si une mauvaise utilisation des sites ou des équipements a pour effet d'interférer gravement dans le processus éducatif, de telles violations hors campus peuvent entraîner des mesures disciplinaires ;
- Je comprends que l'utilisation d'un appareil personnel est à la seule discrétion de l'administrateur du bâtiment et/ou de l'enseignant de la classe.

II. Apportez votre équipement personnel de communication (AVEC)

A. Sommaire

AVEC, ou Apportez Votre Équipement personnel de Communication, permet aux élèves d'apporter leurs propres appareils de technologie mobile à l'école. AVEC permet aux élèves qui possèdent des appareils mobiles et les utilisent probablement déjà à la maison de les utiliser à l'école à des fins éducatives, avec l'autorisation de l'enseignant. AVEC augmente la quantité de technologie disponible dans la salle de classe, offrant ainsi aux élèves un accès plus pratique aux appareils technologiques d'apprentissage.

B. Quels élèves sont autorisés à participer à AVEC ?

Seuls les élèves du Secondaire.

C. Les élèves sont-ils tenus d'apporter leur propre appareil mobile à l'école?

La participation à AVEC (Apportez Votre Équipement personnel de Communication) est facultative. Les élèves ne sont PAS obligés ni tenus d'apporter un appareil mobile personnel à l'école. Il n'est PAS demandé aux parents/tuteurs d'acheter ou d'envoyer leur enfant à l'école avec un appareil mobile nouveau ou existant déjà. Si les parents/tuteurs choisissent d'autoriser leur enfant à en apporter à l'école, ils ne sont pas tenus d'acheter un logiciel ou des applications supplémentaires pour leurs appareils mobiles.

D. Quels genres d'appareils mobiles les élèves sont-ils autorisés à apporter à l'école?

Les élèves seront autorisés à utiliser les appareils mobiles tels que les ordinateurs portables, les netbooks, les tablettes, les smartphones et les lecteurs. Les appareils de jeux portables et les consoles de jeux ne sont pas autorisés.

E. Les élèves sont-ils autorisés à charger leurs appareils mobiles personnels à l'école?

Les élèves qui choisissent d'apporter un appareil mobile personnel à l'école doivent s'assurer que l'appareil dispose d'une batterie complètement chargée au début de chaque journée. Toutefois, ils peuvent parfois être autorisés à charger leur appareil mobile personnel dans la classe à la discrétion de l'enseignant.

F. Les élèves peuvent-ils imprimer sur les imprimantes de l'école à partir de leurs appareils mobiles personnels ?

Non. Les imprimantes sont sur un réseau différent, elles ne seront donc pas accessibles à partir d'appareils mobiles personnels.

G. Les élèves sont-ils autorisés à utiliser leurs appareils mobiles personnels à tout moment ?

L'enseignant déterminera à quel moment l'utilisation d'appareils appartenant à l'élève sera approprié sur le plan pédagogique et pourra alors autoriser celui-ci à s'en servir. Lorsque les élèves n'utilisent pas leurs appareils mobiles personnels pour des activités approuvées par leur enseignant, ils doivent les mettre en mode silencieux ou les éteindre et les ranger à un endroit désigné par leur enseignant (par exemple, dans leur sacoche ou dans le coin de leur pupitre.)

H. Instructions aux élèves et aux parents

- Les élèves peuvent apporter des appareils mobiles tels que les ordinateurs portables, les netbooks, les tablettes, les smartphones et les lecteurs. Les appareils de jeux et consoles de jeux ne sont pas autorisés.
- Les élèves qui apportent des appareils mobiles personnels doivent charger complètement la batterie avant de l'apporter chaque jour à l'école. L'élève doit ramener son appareil mobile personnel chez lui à la fin de chaque journée pour recharger sa batterie et assurer sa sécurité.
- Les élèves sont censés savoir comment utiliser eux-mêmes leurs appareils mobiles personnels. Les enseignants ERV, le personnel et l'équipe informatique ne répareront pas les appareils des élèves.
- Les élèves doivent utiliser la connexion SSID de ERV pour accéder à l'internet ou aux ressources en ligne de l'école. Ils ne sont pas autorisés à créer ou à rejoindre des réseaux sans fil ou câblés non autorisés pour contourner le réseau sans fil de ERV. Ils peuvent se connecter au réseau sans fil de ERV à tour de rôle.
- Les élèves peuvent utiliser des appareils mobiles personnels en classe à des fins éducatives uniquement, avec l'autorisation de leur enseignant ou de l'équipe informatique.
- Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, les appareils mobiles personnels des élèves doivent être mis en mode silencieux ou éteints et rangés dans leur sac ou dans un endroit désigné par l'enseignant.
- Les élèves ne peuvent pas utiliser leurs appareils mobiles personnels à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe de manière à perturber l'environnement éducatif, à violer les droits d'autrui ou à porter atteinte à la vie privée d'autrui, y compris, sans toutefois s'y limiter, utiliser ces appareils pour violer les règles de conduite de l'école, harceler ou intimider des élèves ou le personnel, ou à des fins illégales.
- Avant d'enregistrer un audio ou une vidéo ou de prendre une photo, l'élève doit obtenir l'autorisation de l'enseignant, de la Directrice Adjointe ou du Directeur de l'école et de la personne enregistrée ou photographiée. L'élève doit obtenir la même permission avant de publier, poster, diffuser, partager ou transférer des enregistrements audio/vidéo ou des photographies/images. Les enregistrements et les photographies ne sont autorisés que pour un projet ou une activité approuvé(e) par l'enseignant.
- Les élèves ne peuvent pas prendre, publier, afficher, diffuser, partager ou transférer un audio, une vidéo, des photographies ou des images qui

ERV - Politique d'Utilisation Acceptable de la Technologie et des Communications par les Élèves

Date : Février 2019

Auteur : A. Hill

Prochaine révision : Février 2022

révèlent des parties intimes du corps qui sont normalement recouvertes par un vêtement. Les élèves ne peuvent posséder d'images ou de vidéos pornographiques sur aucun appareil électronique.

- ERV n'est pas responsable du vol, de la perte ou des dommages causés à l'appareil mobile personnel de l'élève.

III. Politique de ERV relative aux appareils électroniques

A. Élèves du Secondaire

Téléphones portables

Pour des raisons de sécurité, nous comprenons que les élèves du Secondaire peuvent se rendre à l'école avec leur téléphone portable personnel. Pour permettre aux élèves de se concentrer sur leur apprentissage pendant la journée d'école, nous exigeons que les téléphones mobiles soient éteints et conservés en sécurité dans leur cartable. Nous nous attendons également à ce que les élèves parlent à leur Form Tutor ou se rendent à la Réception s'ils doivent faire des appels, pour une raison quelconque, pendant la journée scolaire afin que nous puissions suivre leur bien-être. Si les téléphones portables sont mal utilisés à l'école, ils seront confisqués à votre fils/fille et leur seront restitués à la fin de la journée scolaire par leur Form Tutor. S'il s'avère que des élèves utilisent mal leur téléphone portable à d'autres occasions, nous le confisquerons jusqu'à ce que vous puissiez le récupérer à l'école pour le compte de votre enfant.

Ordinateurs portables et Tablettes

Pour des raisons de sécurité, les étudiants ne sont pas autorisés à utiliser leur appareil lorsqu'ils marchent dans la cour de l'école ou se rendent à l'école et en reviennent. Les élèves du secondaire peuvent être autorisés à utiliser leurs appareils personnels à l'école sous la supervision d'un membre du personnel, à la discrétion de leur enseignant, à des fins éducatives. Les parents doivent savoir que l'école dispose d'un équipement informatique que les élèves peuvent utiliser pendant les cours et dans la bibliothèque de l'école.

B. Élèves du Primaire

Les élèves du Primaire ne sont autorisés à avoir ni téléphone portable, ni ordinateur portable, ni tablette à l'école.